

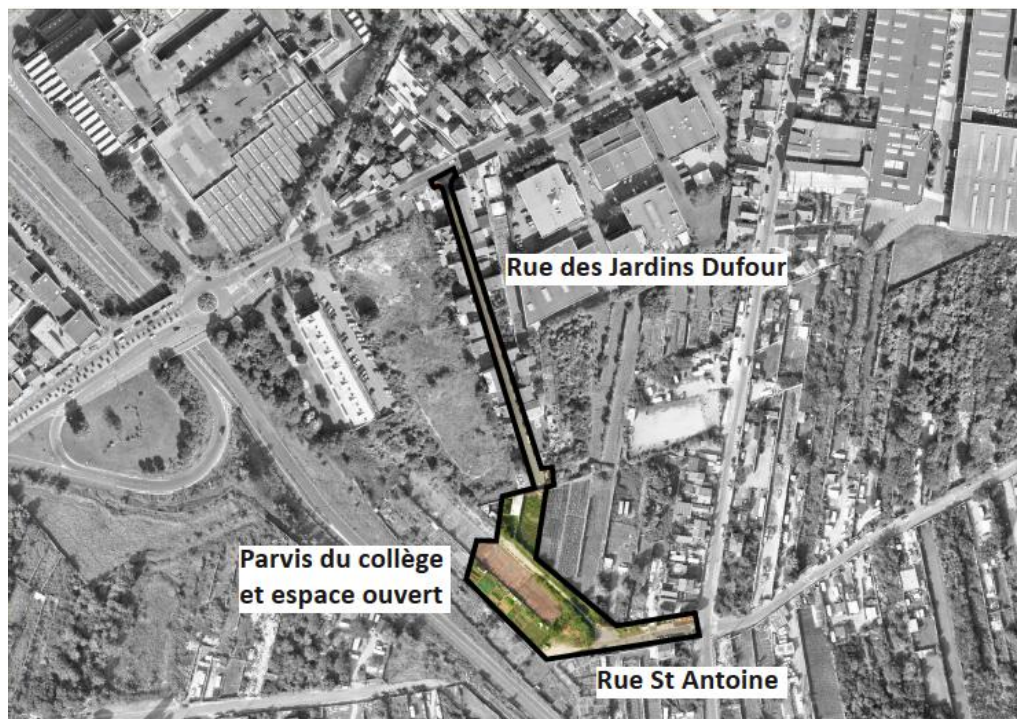
Cycle de travail sur les espaces publics liés au neuvième collège de Montreuil situé dans le quartier Saint-Antoine - Murs-à-pêches

Compte-rendu de la réunion d'introduction du 11 décembre 2013 et de l'atelier du 18 décembre 2013 qui ont eu lieu à la Fabrique de 19 h à 21 h.

Bien que le projet du neuvième collège de Montreuil soit porté par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, les échanges sur cet équipement et de ses abords ne sont pas nouveaux à la Fabrique.

Retrouvez les comptes-rendus des réunions déjà menées sur le collège : <http://lafabrique.montreuil.fr/doc-de-projets/st-antoine-murs-a-peches/9e-college-de-montreuil/>

Depuis le début du mois de décembre 2013, un nouveau cycle de travail est engagé sur les espaces publics situés aux abords du collège : la rue des Jardins Dufour, le futur parvis du collège et la rue Saint-Antoine.



Nous étions une trentaine à la Fabrique pour une réunion d'introduction présentant le contexte, les enjeux et les contraintes liés à ces futurs espaces publics. Nous avons notamment accueilli de nouveaux habitants de la rue des Jardins Dufour. Lors du deuxième moment d'échanges, nous étions une vingtaine à approfondir les réflexions engagées une semaine auparavant.

Un collège pour qui ?

“Est-ce un collège pour l'éco-quartier ?” “Est-ce un collège pour les riverains ?” Aujourd'hui, la sectorisation n'est pas encore arrêtée, mais les riverains auraient la priorité. La construction de ce nouveau collège est justifiée par l'augmentation des effectifs en élémentaire. Aussi, on se demande si “la question va se poser également pour la construction d'un nouveau lycée”. Aujourd'hui, aucun projet n'est à notre connaissance envisagé par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Les déplacements et les accès

On s'interroge sur l'augmentation des circuits de déplacements entraînée par la construction du collège et l'arrivée du tramway : quelles influences sur les déplacements dans le quartier ? Les riverains s'inquiètent de la circulation sur des rues aujourd'hui plutôt résidentielles et demandent des précisions sur les aménagements prévus pour garantir la sécurité des habitants de ce quartier. Un travail sur le schéma général de circulation va être engagé avec l'arrivée du tramway.

Les accès

La rue des Jardins Dufour est l'accès principal au collège tant que le tramway n'est pas aménagé. Pour éviter de surcharger cette petite rue résidentielle, l'objectif est de mutualiser les accès véhicules pour la maison de retraite intercommunale et le collège. Ainsi les collégiens qui viennent en voiture devront être déposés et récupérés sur la rue de Rosny, et ils parcourront les derniers mètres de la rue des Jardins Dufour à pied.

Les collégiens pourront également se rendre au collège par un accès piéton à partir de la rue Saint-Antoine, une fois que le parvis extérieur sera réalisé.

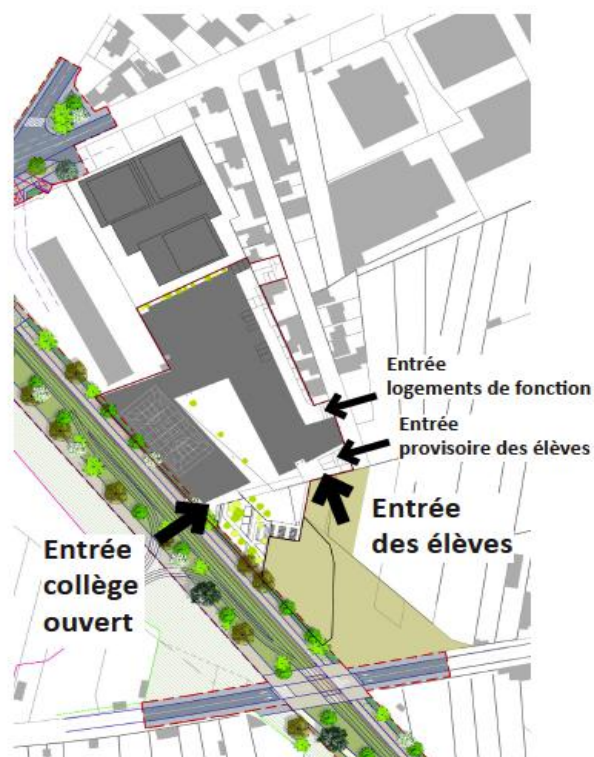
La question d'une “dépose-minute” (véhicule ou autocar) sur la rue Saint-Antoine a été évoquée. Le souhait partagé serait que la rue Saint-Antoine ne devienne pas une rue de transit et que le collège ne soit pas porteur de nuisances pour cette rue patrimoniale. La Ville poursuit cette démarche et des études sont menées afin de préserver la rue Saint-Antoine.

L'accès des personnes à mobilité réduite

Nous nous sommes interrogés sur l'accès des personnes à mobilité réduite au collège. La rue des Jardins Dufour pourra être empruntée par les véhicules qui amènent des personnes qui ont des difficultés à se déplacer et le parvis respectera la règle des pentes inférieures à 4 % pour l'ensemble du site.

Un collège ouvert mais des accès véhicules réduits

Le collège sera ouvert au public hors des horaires scolaires, il sera muni de ce qu'on appelle un pôle « collège ouvert ». Ainsi le gymnase et certaines salles pourront accueillir des associations, des collectifs, etc. Toutefois l'accès au gymnase est interdite aux véhicules du côté du tramway, et on soulève le problème de la distance qui semble longue depuis la rue St Antoine ou la rue de Rosny. Cette distance rend difficile l'accès des personnes à mobilité réduite ou le transport de matériel lourd ou encombrant. Les techniciens de la Ville nous précisent qu'une voie carrossable est prévue pour les pompiers et que le collège dispose d'un gardien pour effectuer les ouvertures et les fermetures.



Les hauteurs

Les différences de niveau du collège et du tramway sont contraignantes : le gymnase va dépasser de huit mètres et sera de fait situé un mètre au-dessus de l'espace public côté tramway. Ce relief qui va marquer le paysage et peut **"donner du cachet"**, est un défi pour les paysagistes du tramway. Le tramway et le collège sont des projets portés par le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Ville ne peut faire que des préconisations.

En revanche, les marges de manœuvres sont plus importantes sur les espaces publics aux abords de ces équipements

Zoom sur la rue des Jardins Dufour



Le stationnement

La question du stationnement est souvent importante lors d'aménagement d'espaces publics. A l'échelle du quartier, les riverains font part de difficultés de stationnement et de certaines incivilités : **"on doit souvent slalomer entre les voitures"**. Des panneaux d'interdiction de stationner peuvent être envisagés mais **"le dessin de l'espace n'a jamais eu le dernier mot sur la pratique"**.

Le vendredi, il y a un pic temporaire de saturation du stationnement lié à l'activité de la mosquée qui déborde jusque dans la rue des Jardins Dufour. La mosquée cherche à acheter un terrain pour faciliter les stationnements des fidèles. La nouvelle maison de retraite va aussi générer des flux de voitures et du stationnement. À cet effet, un parking est prévu pour les professionnels, le personnel et les visiteurs de la maison de retraite de l'établissement.

À terme, à l'échelle du quartier, l'arrivée du tramway devrait entraîner d'autres usages, une utilisation différente de l'espace public et faire baisser la présence de la voiture.

Une aire de retournement va être aménagée au fond de la rue des Jardins Dufour. Comment faire pour qu'elle ne soit pas utilisée pour stationner ? **"c'est ce qui s'est passé pendant les travaux"**. La collecte des déchets a été régulièrement empêchée par ce stationnement sauvage et il ne faudrait pas que cela perdure.

Le long de la rue, certaines voitures stationnent des jours entiers, excédant les sept jours autorisés, et les forces de l'ordre ne répondent pas aux demandes d'enlèvement formulées par les riverains.

Comment vont faire les personnes qui habitent la rue des Jardins Dufour et qui n'ont pas de garage ?

Un comptage des places existantes va être réalisé pour comparer au nombre de place envisagé dans le futur aménagement de la rue.

Les usages

Les habitants de la rue s'interrogent sur l'usage de la rue dès l'ouverture du collège. En effet, la rue est étroite et sans issue. Elle ne pourra pas être utilisée pour déposer les collégiens. Comment envisageons-nous de faire comprendre aux usagers qu'il ne faut pas s'engager dans cette rue ? Grâce à une communication auprès des parents d'élèves intégrés à la brochure relative au fonctionnement du collège ? Grâce à des panneaux de signalisation ? Grâce à de nouvelles idées que les habitants de la rue pourraient trouver ? En multipliant les canaux d'informations ? Est-ce que ce sera suffisant ?

Lors de travaux d'installation du câble, les opérateurs ont l'obligation d'intégrer des fourreaux supplémentaires. Il y aurait donc peut être la possibilité d'enfouir le réseau de téléphone qui est obsolète dans la rue des Jardins Dufour. C'est une question qui demande à être approfondie d'autant

que la Ville voudrait privilégier le confort urbain plutôt que les réseaux, s'il s'avèrerait qu'on ait à faire un choix financier.

Lors de l'atelier nous avons, à l'aide de bandes de couleurs représentant chaque espace, pu nous rendre un peu plus compte des profondes contraintes.

La largeur de la rue est de 8 mètres de façade à façade. Doivent y être intégrés : une chaussée de 3,5 (avec croisement sur les bateaux) ou de 4 mètres + un trottoir de 2 m + 2 ou 2,5 mètres de stationnement.

Au vu de ces contraintes et en nous appuyant sur des images de références (reproduites sur le blog de la Fabrique à l'adresse suivante : <http://lafabrique.montreuil.fr/doc-de-projets/st-antoine-murs-a-peches/espaces-publics-autour-du-college-des-map/>), une "zone de rencontre" - c'est-à-dire une zone de cohabitation entre les piétons et les véhicules - serait à privilégier. " Dans la rue des Jardins Dufour, **"on a l'habitude de marcher sur la chaussée"**. La vitesse maximale autorisée sera limitée à 20 km/h. Se pose alors la question du marquage au sol : on dit que moins le marquage au sol est visible, plus le conducteur est vigilant...mais une fois que l'habitude est prise, alors la vigilance baisse. **"Le marquage ne fait pas l'usage"**.

Selon les groupes de travail, on grignote ou non la chaussée pour passer à 3,5 mètres de large. En revanche il y a une unanimité sur une bande de stationnement n'excédant pas 2 mètres.

Dans la plupart des cas, on propose de garder le côté de stationnement actuel, le nombre de places de stationnement y est supérieur. Cela permettrait également de préserver les entrées de pavillons et les végétaux.

Les concepteurs de l'équipe Madec & Coloco posent également la question de la place des végétaux et du mobilier urbain, notamment des candélabres (les accrocher aux façades pour libérer de l'espace public ?). Nous les invitons tout simplement à faire des propositions pour le prochain atelier.

Zoom sur le parvis



L'espace dédié au parvis est un espace vaste situé au centre du quartier, **"on peut vraiment y faire quelque chose"**.

La Ville a fait le choix de faire de cet espace, un espace non circulé pour minimiser l'impact de l'arrivée du collège.

Espace public / espace privé ? Les limites

Le cycle de travail proposé est centré sur les espaces publics des abords du collège mais comment vont être travaillées les parcelles attenantes ? Certaines sont en **"déshérence"**, est-il prévu de les entretenir ? D'autres, louées par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, sont utilisées comme de **"véritables décharges"**, est-il prévu quelque chose ? À l'avenir elles seront très proches des collégiens et potentiellement sources de difficultés.

Des populations tziganes occupent certaines parcelles qui jouxtent le futur espace public, aucun déménagement n'est prévu à ce jour. Par ailleurs, la Ville s'est engagée en cas de mobilité nécessaire à proposer des logements adaptés, notamment des terrains familiaux.

On se demande également quelles sont les limites entre les parcelles horticoles et le parvis, comment vont-elles être protégées ? Quelles transitions ?

Dans le projet agri-culturel, il est prévu de travailler les costières comme espace de transition, de passage. On pose également la question des clôtures mais **"attention, on est pas au zoo"**. Les clôtures ne sont pas forcément bloquantes ou obstruantes. **"L'espace chapiteau de la Villette propose des délimitations très ajourées intéressantes"**. Il faudrait « **rester dans l'esprit des murs-à-pêches** ». On pourrait aussi envisager une limite créative, artistique, pourquoi pas en lien

avec le projet artistique dit « 1% culturel », dont l'appel d'offre a été lancé dans le cadre de la construction du collège.

Les Murs-à-pêches situés sur cet espace

Y a-t-il des choses déjà prévues pour les murs-à-pêches présents sur l'espace du futur parvis ? Les pilotes des chantiers du collège et de la maison de retraite doivent faire un point avec les propriétaires sur les murs mitoyens. Il nous est précisé que pour la maison de retraite intercommunale, des murs sont construits ou sont prévus tout contre les murs-à-pêches, sans rénovations ni destruction

On ne sait pas encore si on garde ou non certains pans de mur, cela dépendra notamment de la sécurité, les diagnostics sont en cours.

On pourrait également imaginer une *“modernisation des murs-à-pêches, une réinterprétation du patrimoine pour que la trame historique soit visible dans l'espace”*.

Quels usages pour le parvis du collège ?

Une personne nous propose pour le parvis d'*“éviter que cela soit un lieu pour que les collégiens stationnent, un lieu qui donne envie de rester, plutôt faire de ce lieu un lieu de passage”*, mais d'autres proposent de *“réfléchir à un espace public qui soit au contraire un lieu de vie”*.

Le parvis va être soumis à de nombreux flux : des entrées de collégiens en nombre, des sorties régulières et puis parfois ou souvent quelques collégiens qui resteront.

Ce sera probablement une place traversée notamment du fait de la continuité retrouvée de la rue Saint-Antoine et de la proximité du tramway.

Un espace agréable et partagé

“Un espace public ne doit pas être dédié à un public cible spécifique”. *“Le parvis ne sera pas uniquement pour les jeunes, il faut qu'il y ait tout type de populations sur ces espaces, jeunes, vieux, handicapés mais également oiseaux, etc...”*. Beaucoup des participants souhaitent faire de cet espace un espace partagé « *où les gens viendraient en toutes saisons* »

Le parvis peut être imaginé comme une place publique, lieu de centralité du quartier, un espace de passage, un espace qui permet de *“faire du lien social”*. On pourrait imaginer des formes d'espaces qui permettent des regroupements, utiliser les creux, en bénéficier, imaginer un *“amphithéâtre de verdure”* ?

“Il faudrait mettre de la verdure”, *“une continuité paysagère entre le collège et le parvis pourrait être envisagée”*. Par qui vont être entretenus ces espaces ? Par le collège, fermé pendant les vacances scolaires ? Par les associations qui sont déjà actives sur des parcelles du quartier ? C'est certainement la Ville qui aura la gestion des espaces plantés. *“Il faut faire du gérable, ne pas créer de difficultés de gestion. Les fruitiers sont trop compliqués à gérer et ne pourraient être entretenus”*.

Certains font références aux désagréments entraînés par les motos. *“Il faudrait prévoir un système de barrières”* mais les barrières *“réduisent les accès des personnes à mobilité réduite”*. On envisage de réfléchir à des circulations sur le parvis pour éviter les lignes droites.

Un habitant de Rosny nous fait part de l'expérience du quartier Londeau-Domus qui a évolué, la modification de l'espace public en a modifié les usages, même si *“les habitudes ne vont pas changer comme ça.”*

Le bassin de rétention

Le bassin de rétention sera un espace sec, parfois humide. Sauf en cas de fortes pluies aussi, il n'est pas envisageable d'imaginer un *“jardin aquatique”* ou un *“jardin japonais”*.

On peut néanmoins imaginer un chemin au sec par tous les temps. *“Au parc des Beaumonts, des choses intéressantes ont été faites avec des traverses de chemin de fer”*.

En ce qui concerne le bassin, on peut imaginer qu'il soit d'un seul tenant ou divisé en deux et qu'ils s'inscrivent alors dans la continuité des espaces pédagogiques prévus dans le collège.

Le **troisième atelier** qui nous permettra de poursuivre les réflexions à partir des pistes d'avant-projet présentées par l'équipe Madec & Coloco aura lieu le

lundi 10 février de 19 h à 21 h
à la Fabrique - 65 rue Edouard Branly.